

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du dép. : 6 » 20 » 44 » 20 »
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
 RÉCLAMES..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS
1 h. 16 m. matin.	5 h. » m. matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.
10 » » » »	5 » 40 » »

LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
6 h. 49 m. matin.	10 h. 12 m. matin.
2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.
7 » 34 » »	8 » 46 » »

AGEN	PÉRIGUEUX
8 h. 23 m. matin.	10 h. 40 m. matin.
4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.
9 » 28 » »	10 » 55 » »

BORDEAUX	PARIS
4 h. 27 m. soir.	1 h. 8 m. matin.
10 h. 33 » — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
*	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 45 m. matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m. soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m. matin.

AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 23 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 novembre.

La Chambre adopte le projet de convention postale universelle et les projets postaux qui y sont annexés.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget des dépenses.

M. de Baudry d'Asson dit qu'il se propose de faire une déclaration personnelle. Il reproche à la commission du budget d'avoir gardé dix mois le budget, pendant que la Chambre passait son temps à invalider. Le dernier rapport vient d'être seulement déposé. La minorité n'a eu que quarante-huit heures pour étudier le rapport général. C'est la réduire à jouer un rôle de simple enregistrement; c'est supprimer tout contrôle. L'orateur déclare donc qu'il ne peut pas prendre part à la discussion du budget; il veut laisser au président de la commission du budget l'entière responsabilité des énormes charges qui sont imposées au pays. Que le gouvernement de M. Gambetta vote le budget de M. Gambetta; quant à lui, il ne peut prendre aucune part à un rôle de cette nature. (Très-bien! à droite.)

M. le président dit qu'il n'a pas pu entendre toutes les déclarations de l'orateur qui ont provoqué les réclamations de la Chambre.

M. Haentjens se plaint de l'augmentation continuelle du budget, de la suspension de l'amortissement et des emprunts déguisés, auxquels on a recours. Il dit que le programme dépasse toutes les proportions; il en rejette la responsabilité sur le président de la commission du budget; il attaque la nouvelle division du budget. Il prétend qu'on pourrait faire une brochure sur les contes fantastiques de la République. Il parle de l'insuccès du 3 0/0 amortissable qu'il qualifie d'opération vicieuse. Il préconise la conversion du 5 0/0 et insiste longuement sur l'utilité de cette conversion.

M. Wilson, rapporteur, constate l'équilibre du budget et l'amélioration du crédit; il explique que l'amortissement pour 1879 s'élève à 30 millions.

M. Haentjens demande une réponse du ministre des finances.

M. Léon Say, prenant la parole, défend le 3 0/0 amortissable, qui n'est autre que les obligations des chemins de fer avec un numérotage plus simple et un transfert plus facile. Il ajoute que le 3 0/0 amortissable s'est fort bien classé et constitue un emprunt émis. Quant à la conversion, M. Léon Say dit que cette question doit être réservée à l'initiative du gouvernement. Le droit de conversion est indiscutable, mais l'exercice de ce droit est subordonné à l'opportunité. (Applaudissements à gauche.)

La discussion générale est close.

La discussion s'ouvre sur les articles du budget. Tous les chapitres du budget, du ministère de la justice et l'ensemble de ce budget sont adoptés sans débats.

M. Lepère dépose un projet d'intérêt local. Sur le budget du ministère des affaires étrangères, M. de Gasté demande la réduction du traitement de plusieurs ambassadeurs.

M. Spuller combat l'amendement de M. de Gasté; il insiste pour que les représentants de la République française n'aient pas une situation inférieure à celle des représentants des monarchies. L'amendement de M. de Gasté est repoussé.

Tous les chapitres du budget de ce ministère et

l'ensemble de ce budget sont adoptés sans autre débat.

M. Léon Say dépose un projet relatif aux chemins de fer.

La séance est levée à six heures.

SÉNAT

Séance du 21 novembre.

Le président proclame les trois sénateurs élus vendredi : MM. Oscar Vallée, vicomte d'Haussonville et Numa Baragnon.

M. Hérol dépose une proposition relative à l'enseignement du droit constitutionnel dans les Facultés de droit.

M. Cochery dépose quatre projets postaux.

Le Sénat prend en considération la proposition de M. Jules Favre relative à la tutelle des indigents et la proposition de M. Joseph Garnier, relative à la refonte des monnaies.

Le Sénat adopte en première délibération la proposition de MM. Bozérian et Mazeau, qui affranchit de la formalité de dépôt les bulletins de vote dans toutes les élections.

M. Mazeau propose un article additionnel portant suppression de la déclaration d'imprimer et du dépôt administratif, pendant la période électorale, des circulaires, professions de foi des candidats, placards et manifestes signés par un ou plusieurs électeurs.

M. Tailhand demande à M. de Marcère d'activer l'instruction des recours formés contre les élections des délégués sénatoriaux, afin que le Conseil d'Etat puisse statuer avant le 5 janvier.

M. de Marcère répond que les mesures sont prises, afin que les délégués soient au complet le 5 janvier, puisqu'il n'y a eu aucun pourvoi devant le Conseil d'Etat.

M. Tailhand conteste cette assertion.

L'ordre du jour est épuisé.

Voix à droite : Et la réponse du ministre? Voix à gauche : Il n'y est pas!

Rumeurs à droite.

M. de Larcy, parlant sur la fixation de l'ordre du jour pour la prochaine séance, regrette l'absence du ministre de la justice.

M. de Marcère fait observer que M. Dufaure assistait au début de la séance; mais il a été obligé d'aller à la Chambre discuter le budget de la justice.

M. de Larcy répond qu'il ne pouvait pas parler avant le moment de la fixation de l'ordre du jour.

M. Jules Favre fait observer qu'il fallait prévenir M. Dufaure.

M. de Larcy dit : J'ai été ému comme mes collègues des paroles prononcées par M. Dufaure dans une dernière séance à la chambre des députés. Jamais on n'avait vu...

Une voix à gauche : Mais c'est une interpellation?

M. de Larcy : Pas du tout. Je réponds à ce que je considère comme une provocation. C'est la première fois qu'un ministre se plaint de ne pas rencontrer assez d'opposition. Si la majorité est si douce, si bénigne, pourquoi avoir tant de hâte de s'en débarrasser? (Hilarité à droite.)

M. le président invite à plusieurs reprises M. de Larcy à déposer une demande d'interpellation, s'il veut continuer à traiter ce sujet, le règlement ne lui permettant actuellement de parler que sur l'ordre du jour.

M. de Larcy proteste qu'on veut étouffer sa voix.

M. le président répond qu'il ne lui interdit pas la parole sur l'ordre du jour.

M. de Larcy dit : si!

M. de Larcy est rappelé à l'ordre.

M. Dufaure revient à son banc.

M. Chesnelong soutient que M. de Larcy ne manque pas au règlement.

M. de Larcy demande à s'expliquer.

M. Dufaure intervient. Il dit qu'il était venu premièrement au Sénat, attendant l'interpellation, mais il a été obligé d'aller à la Chambre où il croyait que la discussion du budget commencerait. La discussion générale, ayant lieu, il a pu revenir au Sénat, et il se met à la disposition de M. de Larcy, s'il juge à propos de lui adresser une interpellation.

M. de Larcy réplique qu'il demande seulement à expliquer pourquoi il n'a pas déposé une demande d'interpellation. Il attendait que les sénateurs fussent revenus des départements et que le Sénat fut au complet pour déposer une demande d'interpellation relative aux atteintes portées à la liberté à Marseille; mais il ne la dépose pas actuellement. Il la déposera quand le moment quand le moment sera venu.

M. de Gavardie appelle l'attention de M. Dufaure sur un article de l'Événement, injurieux pour la magistrature.

(Voix à droite : On ne répond pas.)

M. de Gavardie, reprenant la parole, dit : je croyais que le ministre de la justice bondirait à la tribune pour défendre la magistrature. Il demande quelle mesure il entend prendre.

M. Dufaure répond qu'il avisera.

La prochaine séance aura lieu jeudi prochain.

La séance est levée.

Discours de M. de Marcère.

Voici, publié par le Journal officiel, le texte du discours prononcé par M. de Marcère, à l'inauguration de l'hôpital de Ménilmontant :

Je vous remercie, messieurs, d'avoir bien voulu vous réunir ici et vous joindre à moi pour visiter cet admirable établissement.

Je tiens avant tout à féliciter l'administration de la ville de Paris, le Conseil municipal et l'Assistance publique, pour la charité et le dévouement qui les animent.

Ces sentiments sont de ceux qu'il n'est pas besoin de louer, dans notre France. Il n'y sont pas rares. Nous sommes ici tous d'accord, et je puis vous assurer que le gouvernement sera toujours prêt à apporter le concours le plus dévoué aux œuvres aussi utiles que celles que nous admirons ensemble.

Jamais il n'a été plus nécessaire de s'occuper d'œuvres charitables; jamais ce devoir ne s'est imposé plus complètement à nous.

Il est juste que cette nation si brillante et si légitimement fière par certains côtés, n'oublie pas ceux qui souffrent, et qu'elle se montre jalouse de venir, sous toutes les formes, en aide à la misère. C'est le but ou, si l'on veut, l'idéal que notre société doit poursuivre; il faut que tout le monde, dans la mesure du possible, soit heureux, et que la démocratie soit aussi bonne qu'elle est forte.

Je tiens que le souci de la politique pure étant maintenant écarté, — car nous sommes tranquilles et l'avenir est assuré, — il faut nous occuper des affaires, et particulièrement de l'assistance publique.

La France a déjà fait beaucoup pour secourir les pauvres. Dans un livre récemment publié sous l'inspiration de M^{me} la marquise de Mac-Mahon, ne trouvons-nous pas six cent pages consacrées à la seule nomenclature des établissements de bienfaisance?

Ce grand développement des institutions charitables indique un immense effort en faveur des malheureux. Il faut que cet effort soit encouragé : nous devons nous occuper avec persévérance du sort de ceux qui souffrent.

Dans cette voie, la ville de Paris marche au premier rang; elle fait des merveilles. Que son exemple soit donc imité dans tous nos départements; que son admirable charité se pratique non-seulement dans les villes dotées par des legs pieux, par des offrandes particulières ou publiques, de grands

établissements, mais encore dans les plus humbles villages. Ce résultat peut être atteint. Nous n'avons qu'à faire appel à la philanthropie, ou plutôt à la fraternité! (Très-bien! très-bien!)

La fraternité est, de tous les sentiments qu'a développés la Révolution dans notre société, celui qui réunit le mieux tous les Français. En faisant un incessant appel à ce sentiment, nous trouverons le moyen de venir en aide à tous les malheureux.

Dernièrement, je visitais dans ma circonscription électorale une ville qui a été une des capitales de la Gaule : Bayay. J'entre dans une maison de modeste apparence, on me dit que c'est l'hôpital du canton. Je fus heureux de constater que les grands centres n'ont pas le monopole de la bienfaisance. Comment cet hôpital avait-il été créé? Un certain nombre de personnes charitables s'étaient associées, elle avaient réuni un petit capital et acheté cette maison. Deux sœurs soignaient les malades; il y avait quinze lits; et savez-vous quelle dépense suffit aux besoins de ce petit hôpital? 5,000 francs par an. Je voudrais que cet exemple se généralisât, et quels avantages merveilleux, si l'on créait un refuge pareil dans tous nos cantons!

Ici, c'est un magnifique hôpital que nous venons de visiter. Vous savez que l'idée de sa création avait été conçue, il y a près de cent ans, par un médecin éminent, le docteur Ténon, qui, avec l'intuition des progrès accomplis de nos jours, en avait fixé l'emplacement.

Vous l'avez réalisé, messieurs, ce rêve d'un homme de bien. Il a fallu, je le sais, dépenser des sommes considérables pour la construction de cet établissement modèle : 10 millions, je crois. Mais le conseil municipal de Paris ne recule jamais devant un sacrifice, quand il s'agit de l'intérêt public. La population parisienne, loin de l'en blâmer, saura joindre ses remerciements aux nôtres.

Je profite de cette circonstance pour remercier l'administration de la ville de Paris d'être venue en aide avec tant d'empressement au conseil municipal, et l'assistance publique pour les soins qu'elle a apportés à l'organisation de cet hôpital. Je félicite en particulier M. Michel Moring de tout le bien qu'il a fait et qu'il médite de faire.

Messieurs, avant de vous quitter, laissez-moi vous adresser l'expression de ma gratitude pour l'accueil que je reçois de vous. Je suis toujours heureux de me trouver au milieu des dignes représentants de notre grande et généreuse cité.

Duel de MM. Gambetta et de Fourtou.

Le procès-verbal suivant a été communiqué aux journaux de Paris :

Dans la séance du 18 novembre 1878, M. de Fourtou ayant adressé à M. Gambetta la phrase suivante : « Quand on déclare la guerre à tous les Français que n'anime pas une vieille foi républicaine... » M. Gambetta a répliqué : « C'est un mensonge, monsieur ! »

Sur l'observation de M. le président de la Chambre, M. Gambetta a, quelques instants après, prononcé ces paroles : « Pour le règlement, je retire ce mot. »

M. de Fourtou, ayant jugé que l'expression offensante n'était pas retirée en ce qui le concerne, a chargé MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell, députés, de demander à M. Gambetta une rétractation ou une réparation par les armes.

M. Gambetta, de son côté, a prié MM. Alain-Targé et Clémenceau, députés, de se mettre en rapport avec MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell.

Les quatre témoins se sont réunis. Sur la demande de rétractation, MM. Alain-Targé et Clémenceau ont demandé à MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell, s'ils ne

lugeaient pas que les deux parties pouvaient s'en tenir honorablement au texte du Journal officiel.

MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell ont déclaré que le texte du Journal officiel, dans leur opinion, donnait satisfaction à M. le président de la Chambre et maintenait l'outrage à l'égard de M. de Fourtou.

Ils ont, en conséquence, demandé que M. Gambetta retirât les mots : « Pour le règlement. »

MM. Allain-Targé et Clémenceau ont alors déclaré, au nom de M. Gambetta, que M. Gambetta avait, en effet retiré le mot « mensonge » par déférence pour la Chambre mais que, devant la demande d'explication de M. de Fourtou, il reprenait ce mot, et qu'il était aux ordres de M. de Fourtou.

MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell ont, de leur côté, déclaré, au nom de M. de Fourtou, que la distinction établie par M. Gambetta accentuait l'outrage au lieu de l'atténuer.

Les quatre témoins ont considéré, que dans ces conditions, une rencontre était inévitable. Elle a été reconnue, d'un commun accord, que le choix des armes appartenait à M. de Fourtou.

Les conditions de la rencontre ont été arrêtées comme suit :

Le duel aura lieu, au pistolet de tir rayé, à distance de trente-cinq pas, et au commandement ; une seule balle sera échangée. En foi de quoi, nous avons signé le présent procès-verbal.

Pour M. Gambetta : Pour M. de Fourtou : ALLAIN-TARGÉ, BLIN DE BOURDON, CLÉMENCEAU, ROBERT MITCHELL. Le 20 novembre 1878.

La rencontre a eu lieu aujourd'hui, 21 novembre, au Plessis-Picquet, conformément aux conditions stipulées ci-dessus. Aucun des deux adversaires n'a été touché.

Pour M. Gambetta : Pour M. de Fourtou : ALLAIN-TARGÉ, BLIN DE BOURDON, CLÉMENCEAU, ROBERT MITCHELL.

Le duel de M. Gambetta et de M. de Fourtou inspire au journal le Temps une énergique protestation contre le duel en général, et le duel parlementaire en particulier.

Si l'on n'y prend garde, dit-il, le monde parlementaire subira l'Empire de ce préjugé plus encore que le monde des salons.

Qu'est-ce qui encourage surtout le duel dans des milieux plus frivoles, plus esclaves des conventions mondaines que ne devrait l'être un Parlement ? C'est la conviction ou l'on est qu'il n'existe ni juridiction régulière, ni réparation suffisante pour certaines offenses. On se fait justice à soi-même, parce qu'on ne croit pas qu'on puisse l'obtenir d'autrui. Or, les Chambres ont en elles-mêmes une juridiction complète, indépendante, souveraine, exercée par leur président, par leur bureau, et, au besoin, par le Parlement tout entier. Cette juridiction est réparatrice, absolue, quelle fait échec à celle des tribunaux et qu'elle couvre d'une immunité complète.

PHILLETON DU JOURNAL DU LOT 23 novembre 1878.

Correspondance Littéraire. AN. FAYE.

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

Huit jours après il arrivait ici, apportant une poupée superbe avec un trousseau complet. Victorie me le rembrassa, et je voulus lui faire accepter une somme décente pour sa peine, mais il s'y refusa opiniâtement. Seulement il fut convenu que lorsqu'il s'installerait à Dour-el-Kamar, il ne logerait pas autre part que chez moi. Quelques années ensuite, Victorie exprima le désir d'avoir une peau de panthère. Abou-Abbas nous quitta un soir sans rien dire ; il passa la nuit dans la montagne, et le lendemain il revenait avec le cadavre d'une panthère embaumée. Victorie pleura, le gronda et voulut le

bles, au regard des parquets et des juges, tous les écarts de parole, toutes les provocations, toutes les menaces qui peuvent retentir dans la salle des séances.

Comment cet arbitrage souverain devant lequel la loi même s'incline, ne s'imposerait-il pas aux susceptibilités individuelles de chaque membre ? Comment nos Chambres ne comprennent-elles pas que, si la juridiction personnelle de l'offense peut encore s'exercer après la loi, sous la forme d'un cartel, il devient illogique et injuste d'entendre qu'elle s'exerce aussi sous la forme d'une assignation.

Si la discipline parlementaire se suffit à elle-même, le duel n'a pas de raison d'être, si elle ne suffit pas, pourquoi refuser la recherche des réparations légales à ceux que leur âge ou leurs infirmités empêchent d'aller sur le terrain ?

Comment est-il justement remarquer le Temps sous prétexte de mettre leur bravoure hors de cause, les membres de nos Chambres mettent implicitement en question le principe de leur immunité.

En vain se plaindraient-ils que leur discipline parlementaire ne s'exerce pas à leur convenance ; elle existe, elle a pour objet le débat parlementaire tout entier, et il faut bien que les députés s'en contentent puisque les citoyens qu'ils pourraient atteindre, en dehors de l'enceinte parlementaire, doivent eux-mêmes s'en contenter.

Le Soleil déclare s'associer complètement aux considérations présentées par le Temps.

Ne pourrait-il pas être admis, dit-il, que dans de pareilles circonstances toute querelle personnelle entre députés devrait avoir son dénouement pacifique dans le cabinet du président ? N'est-il pas juge naturel de l'honneur des membres de la Chambre ?

Nous sommes absolument de l'avis du Temps et du Soleil.

INFORMATIONS

Le Standard annonce que l'émir de Caboul n'a pas voulu répondre à l'ultimatum qui fixait la date du 20 novembre comme dernier délai. Le Times dit que Sher-Ali a répondu par un refus. Tous les journaux ont l'air de considérer une rupture comme inévitable. Toutefois, le conseil des ministres paraît ne pas avoir pris encore de résolution définitive.

Toutefois les troupes anglo-indiennes ont reçu l'ordre de marcher en avant, et elles ont occupé les premiers défilés de Khaiber et de Kurum.

Le National prétend que des nouvelles de Londres lui permettent de dire que les instructions envoyées par le gouvernement anglais au vice-roi des Indes, lord Lytton, autorisent à attendre, jusqu'au 30 novembre, une dernière réponse de l'émir, avant d'engager les hostilités.

L'occupation des forts ne serait donc encore qu'une démonstration.

Abou-Abbas se laissa faire. Il y a deux ans, lorsque le choléra ravagea la Syrie, Abou-Abbas était dans cette maison. Un jour il fut saisi par une attaque du terrible fléau ; il demeura soixante-douze heures entre la vie et la mort, et si Dieu fit un miracle pour le sauver, Victorie fut de moitié avec la Providence, car elle soigna son chasseur de panthères comme une véritable sœur de charité. Quand il fut guéri, Abou-Abbas prit la main de Victorie, la baisa et lui dit simplement : « Vous êtes la maîtresse, je suis le chien ; un jour je mourrai pour vous ! »

Un mois après, il rapportait une peau de lion qu'il avait tué pour faire un tapis de lit à sa jeune garde-malade. Depuis ce moment, Abou-Abbas a continué son existence d'aventurier ; mais son affection pour ma fille a paru s'accroître de jour en jour. Sur un signe d'elle, il accomplirait des impossibilités.

« J'en suis sûr, dit Olivier ; aussi, est-ce sur cette affection sans bornes que je base mon raisonnement. Abou-Abbas connaît la montagne comme les panthères elles-mêmes. Il sait par cœur les Druses, et devine leurs plus secrètes intentions. Pas un complot ne serait tramé dans l'ombre sans qu'Abou-Abbas, j'en suis convaincu, n'en connaisse tous les plans. Eh bien ! s'il y avait danger, Abou-Abbas le saurait, et si ce danger était imminent au point de nous menacer dans un court espace de temps, Abou-Abbas serait ici pour défendre ma demoiselle Victorie. Voilà mon raisonnement, je le donne pour ce qu'il vaut ; mais, connaissant le cœur de panthères comme je le connais, je crois ce raisonnement bon. »

« C'est aussi mon avis, » dit M. Loiselay. Quelques invités secouèrent la tête en signe d'opinion contraire. « Il y a une tempête dans l'air des montagnes, dit un d'eux. » « Vous avez invité à votre fête quelques-uns des chefs druses ! reprit un autre en s'adressant à M. Loiselay. — Oui, répondit celui-ci ; il n'eût pas été de bon politique d'agir autrement. J'avais invité le cheik druse, Melhour-Khatoun, et Osmah-ben-Assah, l'agah turc. — Aucun d'eux est ici, cependant. — Vous avez raison. — Et ces hommes sont toujours prêts de voir nos femmes et nos filles à visage découvert. S'ils ne sont pas venus c'est mauvais signe. » Un murmure d'assentiment général accueillit ces paroles. Dans la salle de danse on avait cessé de danser ; et il y avait un entr'acte, un temps de repos ; et le bourdonnement des conversations remplaçait le bruit de la musique.

Tout à coup Victorie apparut dans le salon où se tenaient les hommes. Son frais visage, animé par la danse, et par le sentiment du plaisir, était plus charmant, plus éclatant encore que de coutume.

M. Gambetta a reçu de M. Carot président du conseil italien la dépêche suivante : C'est avec reconnaissance que je vous remercie des félicitations que vous m'avez adressées pour le roi et ma personne. Mais votre voix fit retentir dans mon cœur un tel écho d'indignation universelle est une nouvelle témoignage de votre amitié pour l'Italie.

CHRONIQUE LOCALE

On nous écrit du canton de Gourdon Monsieur le Rédacteur, à propos de cette heure, tous les esprits sont tendus vers l'élection du 3 janvier prochain, et je m'aperçois que dans notre arrondissement les efforts des partis poursuivent un même but : La conquête des délégués sénatoriaux dans la campagne.

Chacun espère pouvoir diriger au gré de ses vues politiques cet élément rural auquel j'ai l'honneur d'appartenir. Ne se trompe-t-on pas, en le jugeant si accessible aux influences, si peu maître de lui-même ?

Nous sommes, peut-être, je veux en convenir, généralement les moins éclairés ; mais, croyez-le, nous ne sommes pas aussi faciles à entraîner qu'on semble le croire.

Habités à respecter les lois de notre pays, nous sommes loin d'aimer l'opposition au gouvernement régulièrement établi.

Peu familiers aux finesses de la politique, l'élément rural a été, pendant les vingt ans qu'a duré l'Empire, le plus ferme appui de ce gouvernement, et cela tout simplement parce que nous n'aimons pas les bouleversements qui compromettent toujours l'école de nos denrées, la vente de nos bestiaux. N'ambitionnant pas des emplois, ne voulant que de l'ordre, de la tranquillité, nous permettant de travailler paisiblement nos terres, pourquoi voudrait-on exiger que nous allions nous mêler aux luttes des partis, luttes où trop souvent l'intérêt personnel joue le plus grand rôle ?

Mais, étant comme je viens de le dire, essentiellement conservateurs, quel intérêt pourrait aujourd'hui nous amener raisonnablement à vouloir détruire ce que la grande majorité des Français a établi et maintenu depuis déjà huit ans ?

La religion, la famille, la propriété sont respectées, protégées, le commerce et l'industrie vont aussi bien que puissent le permettre les guerres qui ont agité l'Europe, et nous sommes même beaucoup plus tranquilles que dans les autres pays du Continent.

Tant que nous avons cru que la République ne pouvait être chez nous qu'un gouvernement de deux jours aux mains de quelques égarés, nous avons combattu la République ; mais

voyant que l'illustre Maréchal de Mac-Mahon lui-même qui paraissait avoir peu de foi dans la durée de ce gouvernement, marche aujourd'hui résolument à sa tête, lorsque nous voyons, à côté de nous, entrer dans cette voie, un homme comme M. Calmon et beaucoup d'autres, qui, certainement, auraient à perdre plus que nous à des bouleversements, nous nous demandons quel intérêt pourrait nous déterminer à vouloir résister au courant général.

Les gens les plus haut placés et les plus sensés reconnaissent qu'on ne peut aujourd'hui faire en France, que la République, et nous le démontrons en nous faisant voir trois prétendants monarchiques convoitant une seule et même couronne. Il est de la dernière évidence, que dans l'état du pays, aucun de ces trois partis ne pourrait triompher sur les deux autres et sur les républicains que nous faisons passer par la guerre civile ; eh bien ! de j'attendre au commencement, nous ne voulons pas de troubles. De même que l'amour de l'ordre, de la tranquillité nous a fait, à une autre époque, soutenir l'Empire, de même aujourd'hui, ce même attachement nous fera travailler à maintenir ce qui est, ce que la France paraît vouloir définitivement, c'est-à-dire la République sage et modérée.

Nos convictions, vous le comprendrez aisément, Monsieur, seront d'autant plus durables qu'elles ont mis plus longtemps à se former. C'est dans ces sentiments que si Dieu me prête vie, je voterai, le 3 janvier prochain, (Un délégué sénatorial.)

LE LEGENDE DE L'EMPIRE

Le parti impérialiste ne se rend pas compte que la victoire l'avait créé et que la défaite l'a détruit.

De 1815 à 1848, le soir, à la veillée, on racontait dans nos campagnes des légendes de grandes guerres, et c'est cela qui a fait l'Empire.

Depuis 1870, on y répète les horreurs de l'invasion, les souffrances de la captivité, les hontes de la capitulation.

Austerlitz est oublié ; la France a jeté sur ces souvenirs un grand voile noir taché de sang, sur lequel il y a écrit : Sedan, Metz, Alsace, Lorraine !

Voilà pourquoi l'Empire n'est plus qu'un doux loireux passé. Voilà pourquoi aucun esprit sensé ne peut se représenter sérieusement l'avenir dans Paris de fils de Napoléon III (France).

M. de Baudry, ancien censeur du lycée de Cabors, vient de mourir à l'âge de 85 ans. Les funérailles ont eu lieu hier matin au milieu d'un nombreux cortège d'universitaires en costume d'amis et d'anciens élèves.

M. Anglès, professeur de sixième au lycée, a prononcé sur la tombe du regretté de

Dieu, le veuille, » dit Armand en secouant la tête.

Il n'y a pas de peuples chez lesquels le sentiment de l'aristocratie soit développé autant que chez ceux que l'on nomme les peuples libres (dénomination absurde, entre parenthèses car le mot d'un peuple libre est toujours esclave) Chez les Arabes du désert, ceux des grandes tentes et ceux des basses terres forment deux catégories tranchées, qui ne fusionnent jamais ensemble. Certains chefs arabes n'ont jamais pardonné à Abd-el-Kader son extraction des basses terres, et quelques uns (Mustapha entre autres) ont préféré s'allier avec nous plutôt que de le reconnaître pour chef.

En Orient, ce sentiment de l'aristocratie est développé au plus haut point, cheik et fellah, blessé et peuple, et pas de classe intermédiaire ; la bourgeoisie n'existe pas : maître ou esclave, point de milieu. To be or not to be, comme dit Hamlet.

Le Liban est partagé en deux districts ; chaque district à sa tête un hakim ou grand émir. Chez les Druses, les familles nobles sont en grand nombre ; mais celles des émirs, qui ont droit au gouvernement, ne sont qu'un nombre de sept. Le hakim n'a que ses revenus propres, les produits des domaines qu'il afferme pour son compte. Il répartit et préleve le tribut qu'il doit annuellement payer à la Porte. Les grands vassaux, nommés en arabe el-shah-tayaf, ne peuvent, dans aucun cas, pas même pour cause de rébellion, ni être arrêtés, ni être condamnés à mort ; le hakim, pour les punir, ne peut qu'envoyer des troupes pour ravager et ruiner leurs propriétés, s'il ne pouvant les défendre.

font les paroles suivantes :

Messieurs,

J'étais bien loin de penser que nous serions appelés à rendre aujourd'hui les derniers devoirs à M. de Baudus, et surtout que moi, son ancien élève, et plus tard le plus humble de ses collaborateurs, je serais chargé de lui dire un dernier adieu. Cet honneur, que j'ai accepté parce que j'ai consulté mes sympathiques regrets beaucoup plus que mes forces, tous ici vous en êtes plus dignes que moi; mais j'ai cru qu'un compatriote qui a voulu, comme lui, accomplir toute sa carrière universitaire dans sa ville natale, et qui, occupé depuis près de vingt ans la chaire où il a lui-même enseigné, ne pouvait pas se soustraire à cette obligation sacrée.

M. Hippolyte de Baudus appartenait à une famille considérable, souvent citée dans nos histoires locales. Son père, avocat distingué de notre barreau, homme d'une vaste érudition, fut plus tard Inspecteur de l'Académie de Cahors. Il est donc tout naturel que, formé par un tel homme, M. de Baudus ait voulu lui aussi se vouer à l'enseignement, et donner à l'Université toute son intelligence et toutes ses forces.

Professeur consciencieux, habile autant que dévoué, il était avec ses élèves comme un père au milieu de ses enfants, et savait se faire aimer d'eux jusqu'à dans ses sévérités. Il occupa successivement toutes les chaires de grammaire, se dévouant de tout son pouvoir à la prospérité de notre cher lycée, qui vit alors ses plus beaux jours. Cette aptitude à conduire les élèves était si connue, que le ministre ne crut pas pouvoir mieux faire que de le nommer censeur des études dans cette maison dont il avait contribué à adoucir la bonne renommée. Ce qu'il a été dans ces fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin de sa carrière, plusieurs parmi vous pourraient le dire; qu'ils me permettent d'être l'interprète de leurs sentiments, en affirmant que jamais personne n'a su plus que lui se concilier l'affection des maîtres et la vénération des élèves.

Devant le cercueil de cet homme de bien, mort si plein de jours, comment ne pas penser à celle dont le dévouement et l'affection l'ont soutenu dans toutes ses épreuves! Puis, l'expression de nos regrets adoucir sa douleur, et que Dieu lui donne la force de supporter le coup cruel qui lui frappe. Quant à nous, cher Maître, qui avons été aussi pour vous comme une autre famille, laissez-nous vous dire combien votre souvenir nous sera toujours cher; laissez-nous vous dire, du fond du cœur, non pas adieu, mais au revoir.

AMÉLIORATION DES ÉTABLISSEMENTS d'enseignement secondaire.

Le ministre de l'instruction publique reconnaissant la nécessité de fournir à l'Université les moyens de lutter avec avantage contre l'active concurrence que lui font les établissements libres, propose à la Chambre un projet de loi, portant la demande des crédits nécessaires pour l'amélioration matérielle des lycées et collèges. Dans l'exposé des motifs de ce projet de loi, le ministre constate sa nécessité dans les termes suivants :

On s'est borné jusqu'ici à donner aux lycées ce qui leur était strictement nécessaire, au point de vue de l'enseignement et du bien-être des élèves. Mais il n'a pas été possible d'étendre les sacrifices de l'État à des dépenses ayant pour but l'embellissement des établissements, l'installation des parcs, de jardins, etc., qui en rendent le séjour agréable.

Les établissements libres, il faut le reconnaître, sont bien souvent supérieurs aux lycées, au point de vue de l'installation matérielle. Ces établissements, en effet, surtout ceux dirigés par les congrégations enseignantes, ont été créés de toutes pièces, sur des vastes emplacements choisis dans la partie la plus salubre des villes, et aucune dépense n'a été épargnée pour répondre, sous le rapport du confortable, et quelquefois même du luxe, à tout ce que peuvent désirer les familles.

Grâce à l'excellence de nos méthodes, à la supériorité et au dévouement de nos professeurs, l'Université a pu jusqu'ici soutenir, même avec avantage, la lutte avec les établissements libres. Mais le moment est venu de prendre des mesures décisives et de proportionner l'effort au résultat à atteindre.

Les principales améliorations désirées par le ministre sont : 1° l'agrandissement (tout lycée pouvant admettre 200 pensionnaires devrait avoir une étendue de 20,000 mètres carrés); 2° leur isolement, afin de procurer aux élèves les conditions de calme et de recueillement nécessaires à leurs études; 3° la restauration des vieux bâtiments; 4° le renouvellement du mobilier. Ces réformes exigeront une somme de 108 millions en ce qui concerne

les lycées. Pour les collèges, M. Bardoux ne demande que 24 millions, dont 12 serviront à subventionner les villes qui, après avoir épuisé leurs ressources, seraient dans l'impossibilité de mettre complètement à exécution les projets régulièrement approuvés; les 12 autres millions formeraient un fonds de prêts et d'avances en faveur des villes autorisées à emprunter.

Le ministre fait un tableau si triste de la situation matérielle de certains collèges que cette somme de 24 millions paraîtra même insuffisante. Les inspecteurs généraux de l'instruction publique, qui ont visité tous les collèges communaux en 1877, ont été unanimes, dit-il, pour constater dans leurs rapports, l'insuffisance notoire des locaux et le mauvais état de la plupart des bâtiments. Dans quelques collèges, il n'y a même pas de cours de récréation; dans d'autres, des études trop étroites, humides, privées de jour et d'air, servant en même temps de classes. Les bibliothèques n'existent presque nulle part, et les collections scientifiques se détériorent souvent faute de local convenable et d'armoires pour serrer les instruments et les produits. Les gymnases, les laboratoires sont rares ou très-mal installés.

EMPRUNT DE L'ABATTOIR.

Noméros des obligations de l'emprunt de l'Abattoir remboursables le 31 décembre 1878. Numéros: 134, 214, 224, 50, 121, 210, 52, 84, 276, 249, 51, 152, 257, 137, 35.

ARMÉE — ENGAGEMENTS VOLONTAIRES.

AVIS. — Les engagements volontaires devant être clos le 30 de ce mois, les jeunes gens qui désiraient s'engager en qualité de commis et ouvriers militaires d'administration à Toulouse, sont invités à se présenter le plus tôt possible devant M. le Sous-Intendant militaire, à Cahors.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 novembre. Naissances. Lafon, Eugène, rue du four St Laurent. Doumerc, René, rue Donzelle. Boi, Augustine, rue de la liberté. Mariages. Maillé Jean, et Buges Marie. Montaudié Jean, et Second Lucie. Décès. Gaume, Marius, soldat au 7^m de ligne 24 ans, (hospice). Vincent, Antoinette, 93 ans, à Merle. Decas, Louis, 30 ans, rue Coridor. Martory, Marie, 75 ans, rue St Ursice. Baudus, Hypolite, 84 ans, Boulevard-Nord. Lapoujade, Catherine 78 ans (hospice.) Pégouris, Paul. (jumeau) 2 mois, à Labarre. Lafon, Eugène, 7 jours, rue Mardaigne. Issolli, Zoé, 72 ans, à Labarre.

Bonne récompense

A la personne qui rapportera ou fera retrouver une caisse en bois blanc, contenant des bijoux et des effets d'habillement, perdue le lundi 18 novembre, sur le parcours de Cénac, commune d'Albas, à Cahors, en passant par Sanzet, Villesqué et La Montagne. S'adresser au bureau du journal.

On demande des ouvriers compositeurs à l'imprimerie Layton.

Pour la chronique locale, A. Layton

THÉÂTRE DE CAHORS

INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE. Direction de M. Morvand. Jeudi 28 novembre. Débuts de la Troupe.

BEBE.

Comédie nouvelle en 3 actes, par MM. Hennequin et de Najac, (Un des plus grands succès du jour).

Mosaïque sur Norma (Bellini), exécutée à grand orchestre.

Le Wagon des Dames.

Comédie en 1 acte par MM. Cairville et Fortenac.

Ouverture du Barbier de Séville (Rossini), exécutée à grand orchestre.

Bordeaux, 7 h. 1/4, rideau, 7 h. 3/4.

M. Morvand, pour répondre aux vœux du public dont il désire, avant tout, conserver la sympathie, n'a pas augmenté le prix des places quoique la formation d'une troupe d'artistes délicate ait exigé, de sa part, des frais exceptionnels.

Beau trait d'un enfant d'hospice.

Il y a quinze mois environ, un vieillard plus que modestement vêtu, frappait à la porte de l'hospice de Bernay, des six heures du matin. La porte s'ouvrit; le vieillard demanda à parler à la supérieure, qui s'empressa, suivant sa charitable habitude, d'aller voir qui la demandait et pourquoi.

venu, je me nomme Jules Desaix; je suis un enfant de l'hospice de Bernay; j'y ai été déposé en 1801; j'en suis sorti en 1806. Dieu aidant, j'ai fait, en travaillant honnêtement, une petite fortune, je veux faire du bien à votre établissement; l'hospice de Bernay c'est ma mère, et j'ai toujours conservé de lui le meilleur souvenir. J'avais une fille, je l'ai perdue: en donnant à l'hospice, je ne fais tort à personne; je viens donc, tout exprès de Rome, où je demeure, annoncer mes intentions aux administrateurs de l'hospice, et leur abandonner, dès aujourd'hui, une maison que je possède à Elbeuf; puis j'avisera pour le reste. Et le vieillard contemplait tout heureux cette maison des pauvres, qui avait été le berceau de son enfance. La supérieure étonnée ne savait trop si elle avait affaire à un homme sensé ou à un fou. Bientôt elle devait être fixée. Le sieur Jules Desaix est décédé le 5 août 1878, constituant par son testament olographe en date du 18 avril 1877, l'hospice de Bernay son légataire universel, sauf à consentir la délivrance de certains legs particuliers. Les legs mis à la charge de la succession laissent, dit le Journal de Bernay, un actif de 34,000 fr. au profit de l'hospice.

Le nom de Jules Desaix, avec cette mention: Enfant de l'Hospice, prendra sa place sur cette table de marbre où sont inscrits, en lettre d'or, les noms des bienfaiteurs de l'hospice, qu'il est bon en passant de rappeler à l'estime de ses concitoyens, et à la reconnaissance et au souvenir des pauvres.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 16 au 23 novembre. Naissances. Lafon, Eugène, rue du four St Laurent. Doumerc, René, rue Donzelle. Boi, Augustine, rue de la liberté. Mariages. Maillé Jean, et Buges Marie. Montaudié Jean, et Second Lucie. Décès. Gaume, Marius, soldat au 7^m de ligne 24 ans, (hospice). Vincent, Antoinette, 93 ans, à Merle. Decas, Louis, 30 ans, rue Coridor. Martory, Marie, 75 ans, rue St Ursice. Baudus, Hypolite, 84 ans, Boulevard-Nord. Lapoujade, Catherine 78 ans (hospice.) Pégouris, Paul. (jumeau) 2 mois, à Labarre. Lafon, Eugène, 7 jours, rue Mardaigne. Issolli, Zoé, 72 ans, à Labarre.

Bonne récompense

A la personne qui rapportera ou fera retrouver une caisse en bois blanc, contenant des bijoux et des effets d'habillement, perdue le lundi 18 novembre, sur le parcours de Cénac, commune d'Albas, à Cahors, en passant par Sanzet, Villesqué et La Montagne. S'adresser au bureau du journal.

On demande des ouvriers compositeurs à l'imprimerie Layton.

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 22 novembre.

De graves nouvelles à l'extérieur, l'Emir n'ayant pas donné de réponse. A l'ultimatum du gouvernement anglais la guerre est déclarée. En effet, une dépêche publiée à Bombay, datée de Thall ce matin, annonce que les troupes anglaises ont occupé sans combat, le fort de Rapoon. L'ennemi s'est retiré devant les troupes anglaises.

Un autre dépêche de Multan, 21 novembre, porte que les troupes anglaises ont passé le fleuve Kurum et occupé le fort Kapatyonga qui a été évacué par l'ennemi. La colonne anglaise s'est avancée jusqu'à quelques milles de Amadi Thamo.

Enfin, une dépêche de Calcutta annonce que toutes les colonnes anglaises ont reçu l'ordre de passer aujourd'hui, la frontière. Les autorités arrêtent les dépêches qui rapportent les mouvements et les positions des troupes. Tout cela est grave! Paris 19 novembre. D'après un e pêche de Rome, on s'était dan

toute l'Italie l'anniversaire de la naissance de la Reine. A Pise pendant que des étudiants et des habitants de la ville se livraient à des démonstrations, une bombe a éclaté, fort heureusement on n'a aucun grave accident à signaler. Un individu, présumé auteur de ce méfait, a été arrêté immédiatement, les agents de police ne l'ont sauvé de la fureur populaire qu'avec les plus grandes difficultés.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 20 nov., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 20 nov., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

Etude de M. Scipion DELBREIL, avoué-licencié près le tribunal civil de Cahors.

PURGE D'HYPOTHEQUES LÉGALES.

Publication prescrite par l'avis du conseil d'Etat du 1^{er} juin mil huit cent sept.

Par exploits faits le 15 novembre courant par MM. Contou, huissier à Cahors, et Lartigan, huissier à Bordeaux, enregistré; A la requête des sieurs Jean Veyrières; 2^o Guillaume Loubejac; 3^o Antoine Vitrac; 4^o Antoine Bousquet; 5^o Jean-Pierre Rozières, tous les cinq propriétaires, habitants et domiciliés de la commune de Saint-Médard; il a été notifié: 1^o A monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de première instance de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice de cette ville, et 2^o A dame Catherine Cazes, surnommée Marie, sans profession, épouse du sieur Jean Rozières, fabricant de pompes, habitants et domiciliés de la ville de Bordeaux, rue du Tondou, n^o 33, précédemment et actuellement rue Ligié, n^o 160.

Copie de quatre actes faits au greffe du tribunal civil de Cahors, le 16 septembre dernier et contenant dépôt de quatre copies, dûment collationnées: 1^o d'un acte retenu par M. Pagès Duport, notaire à Castelfranc, le 2 Juin dernier, parlant de vente de la part dudit sieur Jean Rozières en faveur dudit Jean Veyrières d'un petit bois situé au tènement de l'Albesprit commune de St-Médard et d'une petite triche située au même tènement pour le prix de soixante francs; 2^o D'un acte retenu par le même notaire, le deux juin dernier, portant vente du dit sieur Jean Rozières, en faveur du dit Guillaume Loubejac de certains immeubles situés dans la commune de St-Médard pour le prix de deux cents francs; 3^o D'un acte retenu par le même notaire le deux juin dernier portant vente de la part du dit Jean Rozières, en faveur des dits sieurs Antoine Vitrac et Antoine Bousquet, solidaires, d'un bois en son entier situé au tènement de Tresse commune de St-Médard, pour le prix de cinq cents francs et 4^o d'un acte retenu par le même notaire le dix juin dernier portant vente de la part du dit sieur Jean Rozières en faveur du dit sieur Jean Pierre Rozières, son frère d'un immeuble se composant en grange, patus et jardin contigu situé dans la commune de St-Médard pour le prix de cinq cents francs; Les dites actes de dépôt enregistrés.

Il leur a été déclaré en même temps que les dites actes de dépôt et ces notifications étaient faits en exécution des dispositions de l'article 2194 du code civil pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever les biens vendus aux requérants;

En conséquence sommation leur a été faite de prendre ou de faire prendre, sur les dits biens et dans le délai de deux mois telles inscriptions, qu'ils jugeront convenables à raison des hypothèques légales qui peuvent les grever et ce sous peine de déchéance.

Il leur a été encore déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions n'étant pas connus, les dites notifications seraient publiées dans les formes prescrites par la loi conformément à l'avis du conseil d'Etat du premier juin mille huit cent sept afin que toutes personnes intéressées soient également constituées en demeure de prendre inscription sur les dits biens dans le délai de deux mois.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le vingt trois novembre mil huit cent soixante-dix-huit. L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché.

Pout être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 9

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100.000 cures réelles par an. La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et

sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) une toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shocland, d'une hydrocypis et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite

d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

POUR AVOIR DEUX BILLETS

DE LA LOTERIE NATIONALE

Et recevoir pendant tout une année

LA GAZETTE DES TIRAGES

Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. BEUREL, Directeur, passage des Princes, Escalier A, à Paris, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

Le meilleur moyen pour guérir rapidement les rhumes, bronchites, catarrhes, asthme et généralement toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, ainsi que les douleurs

rhumatismales ou névralgiques, sciatique, lumbago, etc., c'est le PAPIER LARDY à l'extrait de piment, dont l'application détourne le sang vers la peau et déplace ainsi le mal. — De la chaleur et une vive rougeur qui apparaissent immédiatement et durent aussi longtemps que l'application, sont le signe certain de l'intense dérivation que produit le Papier Lardy, et il n'occasionne ni douleur, ni démanagements, ni éruption. — 1 fr. 50 la boîte.

LE MYOPHILE

Vivre sans douleurs, rhumatismes, gouttes, lumbago, tremblements, froid aux pieds, courbatures, malaise! n'est-ce pas un beau rêve?

C'est à quoi l'on arrive, en se servant du Myophile qui fait aussi disparaître de suite les coupures, écorchures, brûlures, engelures.

Frictions très-agréables. Dépôt central: 91, rue d'Aboukir, Paris. — Se trouve chez tous les principaux commerçants spéciaux.

Fabrication et exportation: Montreuil Frères et Co, Pharmacien médaillé des hôpitaux (Clichy-la-Garenne).

Chaque flacon est accompagné d'une notice explicative produisant aussi des certificats d'une notoriété incontestable.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinet, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

Ancien élève de M. FIEHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie Centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères, l'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thé et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varicés sur mesure, Cétopones ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'allaitement, Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la pho-

tographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinet, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont: le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

J. LARRIVE

Mercier à Cahors, vend:

Les MACHINES A COUDRE par excellence

LES MACHINES FRANÇAISES et sans rivales

HURTU ET HAUTIN

Brevetées en France et à l'Étranger

qui ont obtenu pour leur supériorité

En 1873, à VIENNE, la Médaille de Mérite; En 1875, à Paris, le Grand Diplôme d'Honneur et la Médaille d'Or; En 1876, à PHILADELPHIE, le Diplôme avec rapport du Jury à l'appui.

Viennent de remporter

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

DEUX PRIX:

LA MÉDAILLE D'OR & LA MÉDAILLE D'ARGENT

Machines garanties depuis 50 fr. — Le Catalogue est adressé franco sur demande

M. MAURICE, sculpteur

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient honorer de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tels que: travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés. Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors.

MODES

RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS

Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honneur de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCAIQUE EAUX-BONNES B.-Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulose, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches. PAR AN 4 FRANCS Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, contenant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ABONNEMENTS D'ESSAI 2 Fr. Première Année AVEC LA PRIME GRATUITE ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taubout, Paris. Depuis le 1^{er} Juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taubout, 50, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

Etablissement Horticole

A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).

Le Sieur VINCENS, Pépiniériste-Horticulteur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitières, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracée et plantations.

Etablissement visible tous les jours.

Entrée libre.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulours à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité.

— NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.